



*Association régie par la loi de 1901 et placée sous le Haut Patronage de
Monsieur le Président de la République*

LA LETTRE D'INFORMATION **sur les relations franco-allemandes et l'Allemagne**

N° 24. septembre 2015

Responsable de la rédaction :
Bernard Viale, Délégué à la « communication »

Sommaire :

- le mot du Président, p.1.
- les manifestations franco-allemandes, passées et à venir, p.2.
- les publications, p.5.
- la vie de l'AFDMA, p.13.

Le mot du Président

Dans le dernier n° de notre « Lettre d'information », j'avais évoqué l'exemplarité de la relation franco-allemande à travers l'initiative de l'OFAJ dans les Balkans. La réussite a été au rendez-vous, puisque les chefs de gouvernement de 6 pays de la région ont signé le 23 août dernier à Vienne, lors de la Conférence des Balkans orientaux et en présence de la Chancelière Angela Merkel, un Accord portant création d'un « Office pour la coopération régionale de la Jeunesse ». C'est fait. Il ne reste plus qu'à définir et s'accorder sur les modalités pratiques de fonctionnement et d'intervention, ce qui risque encore de ne pas être une mince affaire. Le diable se cache souvent dans les détails, c'est bien connu. Dans le contexte des Balkans, les détails seront certainement importants.

Une actualité chasse l'autre... La question des « migrants » ou des « réfugiés » secoue l'Europe et, une fois de plus, seule une initiative franco-allemande a fait émerger des solutions. Il n'est pas facile de dépasser les contingences de politiques intérieures et d'intérêts divergents, mais espérons que les dirigeants de nos deux pays auront, une fois de plus, donné à l'Europe des impulsions garantissant à la fois sa cohésion et respectant la tradition humaniste qui a présidé à sa création.

Nos meilleurs vœux de bienvenue à M.Nikolaus Meyer-Landrut, nouvel ambassadeur d'Allemagne et toute notre gratitude à Mme Wasum-Rainer, son prédécesseur, pour la confiance et le soutien qu'elle a accordé à l'AFDMA.

Enfin, toutes nos félicitations à Mme Annick Liberal, qui vient d'être élue présidente de la Fédération des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe (FAFA), dont l'AFDMA est membre.

Bonne rentrée à tous.

Jean-Louis Brette

Les manifestations franco-allemandes

50ème anniversaire de la Chorale Franco-Allemande de Berlin

Le samedi 20 juin 2015, la Chorale Franco-Allemande de Berlin, que j'avais eu l'heureuse idée de fonder en 1965 lorsque que j'étais en poste à la Division politique du Gouvernement Militaire Français, au Quartier Napoléon de Berlin, a fêté son 50^{ème} anniversaire en donnant, dans la célèbre Gethsemanekirche, haut lieu de l'unité et de la paix retrouvées en Allemagne, un concert grandiose et mémorable.

Ce concert, qui regroupait les choristes de six chorales membres de leur Fédération (celles de Berlin, Bonn, Cologne, Lyon, Paris et Toulouse) ainsi que des délégations des sept autres chorales, ne mettait pas moins de 350 chanteurs au service d'un programme de très haute qualité musicale, allant de la chanson française d'aujourd'hui à la dernière Messe en Mi bémol de Franz Schubert pour chœur et orchestre (sous la direction inspirée de Steffen Raphael Schwartzer) en passant par des œuvres de Fauré, Mendelssohn, Saint-Saëns, Voos et Poulenc.

Placé sous le double Patronage d'honneur du Dr. Wolfgang Schäuble, Ministre Fédéral des Finances, et de l'Ambassadeur de France en Allemagne, Monsieur Philippe Etienne, ce concert s'est déroulé en présence, outre celle de l'Ambassadeur et de sa Conseillère culturelle, de plusieurs autres personnalités franco-allemandes, telles que le Secrétaire Général allemand de l'OFAJ, Monsieur Markus Ingenlath, le Président de la VDFG, Monsieur Gereon Fritz, de la Présidente de l'Association Franco-Allemande de Berlin, etc. , de la plupart des douze chefs de chœur ayant jalonné l'histoire de la CFA de Berlin — sans oublier le Président de la Fédération des Chorales Franco-Allemandes, Monsieur Erik Cummerwie, et le public enthousiaste qui comblait l'église du haut en bas de ses imposantes galeries.

Il était difficile de mieux illustrer la justesse et la vitalité permanente de l'idée initiale qui a donné naissance il y a 50 ans, dans le plus pur esprit du Traité de l'Elysée et de la création de l'OFAJ, à cette Fédération de chorales franco-allemandes, à savoir que le chant choral est un moyen privilégié d'amitié internationale.

Il en résulte que chacune des chorales de la Fédération, riche sur place de sa double attractivité, — sa qualité musicale croissante et son caractère franco-allemand — est à l'abri de tout problème de recrutement. Bien au contraire, les candidatures se pressent à chaque rentrée chorale et le nombre des chorales ne cesse d'augmenter. Ajoutons que chacun de leurs concerts, où qu'ils soient donnés, en France, en Allemagne ou ailleurs en Europe, font depuis longtemps salles comblées, contribuant ainsi à répandre dans un large public l'idée et le modèle de l'amitié franco-allemande .

Le lendemain du grand concert de Berlin se fêtait à Varsovie le 50^{ème} anniversaire de la Chorale Interuniversitaire Sainte-Anne, membre associé de la Fédération des Chorales Franco-Allemandes dans l'esprit du « Triangle de Weimar ».

Bernard Lallement

Président d'honneur de la Fédération des Chorales Franco-Allemandes

Membre de l' AFDMA

A la Maison Heinrich Heine,

Cité universitaire internationale, Bd Jourdan, 75014 Paris

Mercredi 14 octobre 2015 à 19h30

« LE CHEMIN EUROPÉEN DE L'ALLEMAGNE »

Conférence de S.E. **Nikolaus Meyer-Landrut**, Ambassadeur d'Allemagne, suivie d'un **débat** avec **Alfred Grosser**

Européen convaincu, le tout nouvel ambassadeur d'Allemagne en France, **Nikolaus Meyer-Landrut**, ancien conseiller de la chancelière Angela Merkel, plaide pour une forte coopération franco-allemande, le moteur de l'intégration européenne. Historien de formation, il a débuté au cabinet du chancelier Helmut Kohl, et a pris en 2011 la direction générale des Affaires européennes à la Chancellerie fédérale.

Alfred Grosser est politologue, sociologue et historien des relations franco-allemandes. Ancien professeur à Sciences Po, il est également chroniqueur politique.

Jeudi 22 octobre 2015 à 19h30

« L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE – LES LEÇONS À TIRER DE LA CRISE EURO-HELLÉNIQUE »

Conférence-débat avec **Henrik Enderlein**

Modération: **Thomas Hanke**

Selon Henrik Enderlein, les négociations autour de l'accord de juillet avec la Grèce ont mis au jour les faiblesses dans l'architecture de la monnaie unique, qui reste incomplète et doit être revue de toute urgence. L'Europe doit se lancer dans un processus clair et irréversible avec pour but l'établissement d'une véritable union économique. La France et l'Allemagne auront un rôle particulier à jouer dans le redémarrage du projet de l'euro et devront s'entendre sur le moyen de faire avancer la zone euro.

Henrik Enderlein est professeur d'économie politique à la Hertie School of Governance de Berlin et directeur-fondateur de l'Institut Jacques Delors – Berlin.

Thomas Hanke est correspondant du quotidien allemand *Handelsblatt* pour la France à Paris.

Lundi 2 novembre 2015 à 19h30

« L'EUROPE FACE À L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS »

Débat avec **Martin Patzelt**, **Caroline Schultz** et **Thierry Pech**

*en coopération avec la **Fondation Konrad Adenauer***

Guerre civile, persécution, misère: de plus en plus de personnes originaires du Moyen-Orient et d'Afrique quittent leur patrie pour chercher un avenir meilleur en Europe. Face à l'afflux massif de réfugiés, les États européens sont confrontés à de nouveaux défis et peinent à trouver une position commune. L'UE cherche des solutions pour une répartition équitable des charges et une réforme de la politique européenne d'asile.

Martin Patzelt, membre de la CDU et député du Bundestag, accueille des réfugiés érythréens chez lui.

Caroline Schultz est membre du *Sachverständigenrat deutscher Stiftungen für Integration und Migration*.

Thierry Pech est directeur général du *think tank Terra Nova* et directeur de la rédaction d'*Alternatives économiques*.

Mercredi 4 novembre 2015 à 19h30

« MÉMOIRE ET JUSTICE – LES COMBATS D’UN COUPLE »

Débat avec Beate et Serge Klarsfeld

Modération : **Henri Ménudier**, prof. hon. des universités, Paris

Militants infatigables de la mémoire des victimes de la déportation, **Beate et Serge Klarsfeld** ont traqué dans de nombreux pays les responsables de la Shoah pour les faire traduire en justice. Leurs *Mémoires* (Fayard, 2015), déjà vendus à plus de 50 000 exemplaires, font le récit de combats passionnants, souvent semés d’embûches, qui ont marqué les relations franco-allemandes. **Beate Klarsfeld** a été candidate à la présidence de la RFA en 2012. Avocat et historien, **Serge Klarsfeld** préside l’association *Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France*.

Mercredi 2 décembre 2015 à 19h30

« LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES DANS LA PRESSE ET LES DESSINS DE PRESSE »

Conférence-débat avec Anne-Marie Corbin, Walther Fekl, Jean-Claude Gardes, Ursula E. Koch et **Henri Ménudier**

Modération : **Angelika Schober**

Que signifie le fait que d’après Jürgen Habermas, la presse transmet non seulement des informations mais constitue un facteur essentiel du débat public ? Quels événements retiennent l’attention des journalistes et dessinateurs ? Comment l’histoire souvent douloureuse entre la France et l’Allemagne apparaît-elle dans la couverture de l’actualité ? Les stéréotypes ont-ils la vie dure plus de 50 ans après la signature du Traité de l’Elysée ?

Avec **Anne-Marie Corbin**, professeur émérite, Université de Rouen, **Walther Fekl**, Université européenne de Francfort/Oder, **Jean-Claude Gardes**, professeur, Université de Bretagne Occidentale, **Ursula E. Koch**, professeur émérite, Université de Munich, **Henri Ménudier**, professeur honoraire, Paris 3, **Angelika Schober**, professeur, Université de Limoges.

Jeudi 10 décembre 2015 à 19h30

« QUE FAIRE DE L’ALLEMAGNE ? PIERRE GRAPPIN ET LES GERMANISTES FRANÇAIS FACE AU PROBLÈME ALLEMAND (1945-49) »

Remise du Prix Pierre Grappin 2015

Table ronde avec Laurent Danchin (critique d’art, collaborateur de Pierre Grappin), **Corinne Defrance** (CNRS), **Alfred Grosser** (Sciences Po), **Roland Krebs** (Paris 4) et **Jérôme Vaillant** (Lille)

en collaboration avec l’Association pour le développement des Études Germaniques en France – Prix Pierre Grappin et à l’occasion du centenaire de la naissance de Pierre Grappin (1915-1997). Pierre Grappin publia en avril 1945 une brochure dont le titre allait devenir célèbre : *Que faire de l’Allemagne ?* Les germanistes français, par leurs écrits, mais aussi en participant directement à l’administration de la zone d’occupation française, comme le fit Pierre Grappin à partir de 1946, ont joué un rôle capital dans la politique française en Allemagne et peuvent être considérés comme des pionniers de la réconciliation franco-allemande.

Publications

Comité d'études des relations franco-allemandes

Etude de l'Ifri

Nous avons le plaisir de vous annoncer la parution d'une nouvelle Etude de l'Ifri, dirigée par **Claire Demesmay**, directrice du programme France/relations franco-allemandes à la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP) et **Hans Stark**, secrétaire général du Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) de l'Ifri; professeur des universités, Paris-Sorbonne

« Repenser la géométrie franco-allemande : des triangles au service de l'intégration européenne »

Parmi les nombreuses relations bilatérales existant au sein de l'Union européenne (UE), le tandem que forment la France et l'Allemagne est sans équivalent, en raison notamment de son haut niveau d'institutionnalisation. Il n'empêche que le moteur franco-allemand doit s'adapter à la réalité d'une Union élargie – d'autant plus que cette dernière est confrontée à différentes crises. Plusieurs lignes de partage traversent aujourd'hui l'UE, qu'il s'agisse de la fracture entre le Nord et le Sud – que vient souligner la crise –, de la traditionnelle opposition entre petits et grands États membres, ou encore des différences entre les pays qui appartiennent à la zone euro et les autres. Pour cette raison, la France et l'Allemagne doivent davantage intégrer leurs partenaires dans leur coopération. Cette étude est consacrée à de telles constellations triangulaires. À travers dix études de cas, les auteurs ici réunis explorent des « dialogues » potentiellement intéressants, en concentrant leur analyse sur quatre domaines dans lesquels il y a urgence à mener une politique commune : l'économie ; la politique étrangère et la sécurité ; l'énergie ; les migrations. Dans un contexte de crises sans précédent, le dialogue franco-allemand doit à la fois être renforcé et s'ouvrir à de nouveaux partenaires.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du **Dialogue d'avenir franco-allemand**, le programme de jeunes leaders franco-allemands qu'animent depuis 2007 le **Comité d'études des relations franco-allemandes** (Cerfa) de l'**Institut français des relations internationales** (Ifri) et l'**Institut allemand de politique étrangère** (DGAP) en coopération et avec le soutien de la **Fondation Robert Bosch**.

Vous pouvez également consulter cette note sur le site : <http://ifri.org>

Documents /Dokumente : 70 ans de dialogue franco-allemand

L'oeuvre d'un visionnaire, le Père Jean du Rivau

Voici 70 ans, le 1er août 1945 exactement, soit moins de 3 mois après l'armistice, le Père jésuite Jean du Rivau, né en 1903 au Mans, fondait le périodique franco-allemand "*Documents/Dokumente*".

Jean du Rivau compte parmi les premiers grands architectes du rapprochement franco-allemand, probablement l'un des plus importants par la dimension symbolique de son engagement, comparable à celui d'un autre aumônier militaire célèbre, Franz Stock. Engagé dès la première heure dans la Résistance, il était de ces démocrates européens dont la force des convictions et un sens profond de la liberté, sortis renforcés de l'expérience des camps de concentration (Matthausen et Dachau), les a portés à s'engager immédiatement, dès la fin de la guerre dans la reconstruction des liens entre Allemands et Français. Tout naturellement cette expérience d'homme libre l'a porté à ignorer délibérément – voire à enfreindre – les règles que le vainqueur entendait imposer au vaincu.

Aumônier des Forces Françaises en Allemagne (à Offenburg /Pays de Bade), il avait été le témoin en mai 45 de scènes de retrouvailles entre communistes allemands et français et ce, malgré les interdictions de toute fraternisation avec la population allemande. A ses yeux, les chrétiens français et allemands ne pouvaient être en reste. C'est ainsi qu'il a pris l'initiative personnelle d'étendre son activité d'aumônier militaire aux prisonniers de guerre allemands, puis à la population civile, en particulier en faisant circuler lettre et paquets de secours via les services de l'Armée Française

Reprendre langue et communiquer

La création de *Documents* reposait sur une logique similaire : sortir la population de la zone d'occupation française de son isolation et la faire accéder, ensemble avec les Français, à des informations en provenance de France (la vente de journaux français était interdite de la zone d'occupation française) . « *Nous ne voulons pas prendre parti, nous désirons simplement éclairer les uns et les autres par des textes et permettre un jour venant de commencer à parler.* » (Jean du Rivau). A juste titre il était convaincu que la communication directe entre Allemands et Français était un préalable à une nécessaire réconciliation et, plus généralement, à la construction d'une pensée européenne.

Pour assurer le bon fonctionnement de *Documents* Jean du Rivau a préféré cette fois-ci sortir du cadre de l'organisation militaire française pour se préserver de l'autonomie. Il crée donc deux structures ad hoc avec des membres de la société civile la *Gesellschaft für übernationale Zusammenarbeit*

(GÜZ) en coopération avec le *Centre d'études culturelles, économiques et sociales (CECES)* à Offenburg, lui-même relayé en 1947 par le *Bureau International de Liaison et de Documentation (BILD)*.

Ne maîtrisant pas la langue allemande, il se rend compte de la nécessité de multiplier les traductions et la mise à disposition de textes allemands et français dans les deux langues respectives afin de permettre “*de connaître les hommes, les acteurs de la vie politique et de les comprendre plus profondément*”.

Une série d'initiatives fondatrices

En août 1947, il eût l'idée d'organiser à Lahr (près de Offenburg /Pays de Bade) une **première rencontre d'auteurs français et allemands**, suivie une année plus tard, en octobre 1948, de son pendant à Royaumont.

Dès 1948, il lançait aussi un service d'**échange de jeunes**, d'abord de jeunes allemands dans des familles françaises, puis de jeunes français dans des camps de réfugiés allemands.

La même année il participait à la fondation du **Comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle** initié par le philosophe Emmanuel Mounier et le politologue Alfred Grosser qui associait de nombreux intellectuels français (1).

Reconnaissante, la jeune République fédérale lui attribua en 1954 la Grande Croix de l'Ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne. La France, de son côté, lui fit remettre les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur par Robert Schuman.

La pérennité d'une idée

Le Père du Rivau est resté aux commandes des deux organisations jusqu'à son décès, en 1970.

Au delà de l'édition sans interruption de la double revue *Documents/Dokumente*, ces deux organisations soeurs ont été tout au long des sept décennies passées depuis la Libération des organisateurs incontournables du dialogue franco-allemand, en particulier au niveau des échanges entre jeunes des deux pays (2).

En 2010, la France a décidé unilatéralement de cesser de subventionner l'édition de la revue. La République fédérale d'Allemagne, pour sa part, confirme son soutien à cet outil indispensable à la qualité du dialogue entre nos deux sociétés civiles. Néanmoins, il fallait revoir le modèle économique. Depuis 2010, *Documents* et *Dokumente* sont donc publiées sous forme d'une même revue bilingue, la *Revue du dialogue franco-allemand* ». Son actuel responsable et rédacteur en chef, **Gérard Fousier** a innové avec une version PDF et un système intelligent d'achats à la pièce des numéros et d'articles en version numérique.

(1) **Des noms prestigieux** : les écrivains Vercors et Jean Schlumberger, les germanistes Edmond et Robert Minder, le germaniste et résistant Robert d'Harcourt de l'Académie Française, le résistant Henri Frenay, le journaliste et résistant Rémy Roure, les philosophes Jean-Paul Sartre et Maurice Merleau-Ponty, le pasteur et écrivain Albert Finet. Majoritairement, les membres avaient un arrière-

fond catholique, pour partie également d'origine juive et globalement dans une mouvance de gauche.

(2) Aujourd'hui le **programme du B.I.L.D.** propose dans ses centres de vacances des séjours combinant **cours de langue et activités de loisir** qui font progresser les jeunes dans la maîtrise de la langue du voisin et la découverte de l'autre culture, une expérience interculturelle qui aide à prendre sa place dans l'Europe du 21^e siècle.

Allemagne d'aujourd'hui

« De la difficulté des réformes territoriales en France et en Allemagne »

Introduction et présentation du dossier publié dans le dernier n° de la revue « *Allemagne d'aujourd'hui* » sur les réformes territoriales dans nos deux pays.

Par Jérôme Vaillant,
Professeur émérite de l'Université de Lille III, Directeur de la revue et membre de l'AFDMA.

Quand, sous l'impression de la réforme territoriale qui s'annonçait en France, nous avons lancé l'idée d'un dossier qui traite des réformes territoriales en France et en Allemagne, nous partions d'un certain nombre de « certitudes » dont la première était de penser que l'Allemagne avait réussi une réforme territoriale dans les années 1970, avec toutes les différences que dans un pays de structure fédérale on ne pouvait manquer de relever d'un Land à l'autre, tandis que la France, disposant pourtant des pouvoirs d'un Etat centralisé, n'y parvenait toujours pas. Il suffisait de comparer le nombre de communes dans les deux pays : 36 700 en France pour un territoire plus vaste (551 000 km² pour la seule France métropolitaine) et une population moindre (64,6 millions d'habitants) contre 12 244 en Allemagne (81,1 millions d'habitants pour 357 000 km²)¹, soit une moyenne d'environ 1 760 habitants par commune en France en 2014 contre un peu plus de 6 620 en Allemagne. Les médias évoquaient en France un « mille-feuilles » de moins en moins lisible. L'Allemagne semblait, quant à elle, bénéficier de structures territoriales autrement plus claires et mieux hiérarchisées, à ce point d'ailleurs que la réforme territoriale qui est en train de frapper les Régions en France semblait s'inspirer quelque peu des Länder allemands : on en voulait 13 pour la France là où l'Allemagne en avait 16 ! Cette référence nous confrontait à une autre question aussi vieille que la décentralisation en France : à force de décentralisation en France, celle-ci allait-elle s'orienter vers une sorte de fédéralisme dans lequel les Régions finiraient par ressembler aux Länder ?

1. Mille-feuilles territorial français et allemand : des communes aux intercommunalités

Les recherches et enquêtes menées en vue de réaliser ce dossier nous ont appris au moins trois choses et en tout premier lieu qu'au mille-feuilles territorial français correspond un mille-feuilles territorial allemand qui n'a pas grand-chose à envier au premier en matière de superposition des compétences. Nous avons en tous cas assez vite compris que le nombre de communes ne signifiait pas en soi grand-chose et qu'il fallait davantage s'intéresser au développement des intercommunalités pour comprendre que la France avait connu et continuait de connaître une

transformation en profondeur du maillage communal par le développement des intercommunalités (2600 groupements intercommunaux).

La réforme territoriale (*Gebietsreform*) intervenue en Rhénanie-Palatinat dans le courant des années 1970 a-t-elle fait différemment et mieux quand on comprend qu'elle a certes consisté à fusionner des communes pour atteindre un nouveau seuil de rentabilité en matière d'administration et surtout d'équipements mais qu'elle a laissé subsister la petite commune originelle sous la forme d'une *Ortsgemeinde*, la nouvelle commune issue de la fusion devenant une *Verbandsgemeinde* : celle-ci est-elle tellement différente des actuelles intercommunalités qui se développent en France?

L'analyse de la situation pour les communes issues de la réforme en Rhénanie-Palatinat dans les années 1970 et la comparaison avec la France à laquelle se livre Paul Schädler, ancien Landrat de Landau et Regierungspräsident du district de la Hesse rhénane et du Palatinat (Rhein Hessen-Pfalz), sont des plus éclairantes. Pourtant, quand on entend encore à l'occasion les plaintes des communes fusionnées en Allemagne sur l'éloignement du nouveau pouvoir communal, est-on loin de la recherche de proximité que défendent bec et ongles les maires des plus petites communes françaises qui sont bien souvent impliqués par ailleurs dans les instances intercommunales et les syndicats de communes ? La répartition des compétences est-elle enfin si différente d'un pays à l'autre ? Ce qui nous a également frappés dans ce contexte, c'est que le terme de subsidiarité, jusqu'à présent peu apprécié et de ce fait peu utilisé en France, faisait petit à petit son entrée dans le vocabulaire des politiques et surtout dans leurs pratiques puisqu'ils ne cessent de rappeler qu'il convient d'accorder la compétence d'une décision au niveau le plus fondé à la prendre et distinguent, parmi les compétences, les compétences exclusives et les compétences partagées. Ainsi Ph. Lety écrit que « la commune est l'échelon de base de la République : celui de la démocratie locale », celle-ci « demeure l'unique échelon de collectivité à disposer de la clause de compétence générale qui lui permettra de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens. » Il n'est pas de meilleure définition du principe de subsidiarité appliqué aux communes qui représentent le lieu de vie quotidien des habitants. Ph. Lety aborde également la question non négligeable de la démocratie au sein des intercommunalités. Sans doute faut-il voir un progrès de la démocratie locale dans le fait qu'aux dernières élections municipales les conseillers intercommunaux ont été pour la première fois non plus désignés par leurs pairs mais élus par les citoyens. Le choix était pourtant limité par le fait que ces conseillers intercommunaux étaient pré-choisis dans les listes présentées aux municipales. La réflexion sur le développement de la démocratie locale ne pourra pas en rester là et il faudra bien se poser la question de savoir si les intercommunalités ne devront pas tôt ou tard faire l'objet d'un scrutin entièrement découplé de celui des municipales et si l'élection du président de l'intercommunalité ne devrait pas se faire au suffrage universel direct.

2. Le niveau intermédiaire du département

Une autre question était celle des départements que nous étions finalement assez enclins à voir disparaître, convaincus par les gouvernements successifs qu'ils ne représentaient plus un échelon nécessaire entre l'État et le pouvoir local, les régions pouvant aisément se substituer à eux. Didier Manier livre dans ce dossier une argumentation forte en faveur du maintien du département comme échelon intermédiaire, un peu comme les districts dans les Länder. Il rappelle non seulement les compétences qu'ils ont su défendre et préserver au nom de la proximité : « Le Département est au contact de la population, écrit-il. Il intervient à tous les âges de la vie sur des préoccupations du quotidien. Enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes et personnes âgées, tous ont à une étape de leur vie un accompagnement de leur département. » D. Manier énumère quelques exemples : les routes départementales, les sentiers pédestres, les collèges publics, les équipements sportifs et culturels. Mais surtout le département reste l'acteur de la politique sociale de proximité avec le versement des allocations telles que le RSA (Revenu de solidarité active), l'APA

(Allocation personnalisée d'autonomie) et le PCH (Prestation de compensation du handicap) tandis que les Régions reçoivent la maîtrise de la stratégie économique. En raison même des compétences sociales qui leur sont reconnues, communes et départements posent la question de l'affectation par l'État des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission. En cela ils ne se distinguent pas des communes allemandes et des Länder qui les encadrent, qui ne voient pas d'un bon oeil la Fédération— l'État fédéral — augmenter leurs dépenses sociales sans envisager de les compenser. Ainsi les communes de Rhénanie du Nord— Westphalie affectent 43 % de leur budget aux seules dépenses sociales. Les Länder attendent de l'État fédéral une compensation pour les dépenses occasionnées par la création et l'entretien des garderies appelées Kitas (*Kindertagesstätten*) en Allemagne et créées dans le cadre d'un plan fédéral. La Fondation Bertelsmann a estimé que les charges des communes avaient augmenté depuis 2004 de 50 %. La Grande coalition s'est certes engagée à les décharger de 5 milliards d'euros par an, mais ce ne serait pas avant 2018 ! Pour la France, *le Monde* du 27 mai 2015 note que « les régions pourraient perdre presque 1 milliard d'Euros d'ici à 2017 » alors que la baisse des dotations de l'État porte sur un total de 11 milliards pour la période 2015-2017. On retrouve ici le vieux débat bien connu en France comme en Allemagne, à savoir que l'État a tendance à se décharger sans compensation de tâches en particulier sociales sur les collectivités locales et régionales, arguant à vrai dire aussi que la baisse des dotations doit conduire celles-ci à penser leur budget autrement. Dans ce débat qui porte également sur la réduction du déficit public, D. Manier avance un argument de poids quand il rappelle qu'« à la différence du budget de l'État, les budgets des collectivités françaises sont construits et réalisés à l'équilibre », l'emprunt ne pouvant servir qu'à financer des dépenses d'investissement. La « règle d'or » sur le frein à l'endettement s'appliquerait ainsi tendanciellement, à ces deux niveaux en France, avant même d'avoir été formulée en Allemagne puis au niveau européen. L'approche que fait Rémi Lefebvre dans ce numéro est plus critique, celui-ci dénonce les mêmes pratiques de l'État face à ses collectivités territoriales, mais il pose dans une vision plus globale la question de l'impossibilité d'une réelle réforme territoriale en France, toute tentative de réforme se heurtant aux positions acquises et aux inerties locales. Il constate en particulier que « l'État a perdu territorialement son rôle central et le monopole du traitement d'un nombre important de problèmes et d'enjeux publics. Pour autant, le système local qui en découle est polycentrique et faiblement hiérarchisé. Aucun acteur territorial n'est véritablement parvenu à s'imposer même si on observe une montée des grandes métropoles dans un contexte de mise en concurrence des territoires lié à la mondialisation. » Comme D. Manier, R. Lefebvre pose la question de la solidarité des territoires, les nouvelles métropoles pouvant rompre les équilibres acquis au sein des départements et des régions. À l'exemple de Lyon, on voit en effet se profiler des mutations en faveur des nouvelles métropoles, au détriment des départements, un peu comme autant d'éléments qui reprennent le projet du gouvernement Valls quand celui-ci prévoyait encore la disparition pure et simple des départements ; l'actuel projet précise en tous cas que certaines compétences peuvent être déléguées des départements aux métropoles. Ainsi Lyon-métropole se substitue depuis le 1er janvier 2015 à la Communauté urbaine de Lyon avec ses 59 communes et ses 1,3 million d'habitants et au département du Rhône dont il a repris les missions dans le domaine social, de la voirie et de l'éducation. Cela a conduit à un accord budgétaire entre Conseil général du Rhône et Grand Lyon en 2014, prévoyant un transfert de 3 900 agents départementaux. Un département du Nouveau Rhône subsiste à côté du Grand Lyon, mais, avec 228 communes, celui-ci ne représente que 429 000 habitants. Pour Rémi Lefebvre le découpage des métropoles et des régions a été réalisé avant que n'ait été clarifiée la question des compétences en termes d'efficacité et de proximité ainsi qu'en termes d'équité des territoires. Il constate, en effet, que dans une France qui se veut décentralisée, les compétences des différents niveaux de décision, donc de l'État et des différentes collectivités territoriales ne sont pas suffisamment clairement définies, appelant ainsi à une refonte en profondeur des structures mêmes de l'État et de son fonctionnement démocratique.

3. Finances publiques et (re)découpage territorial

La question d'une éventuelle convergence entre Régions et Länder est sans doute plus facile à trancher. À voir la façon dont a été mené à Paris, sans grand égard pour les régions existantes, le débat sur le redécoupage des régions, on a vite compris que celles-ci, tout comme les départements d'ailleurs, n'étaient pas des entités autonomes, capables de s'affirmer contre la volonté d'un pouvoir centralisé à Paris, mais qu'elles constituaient pour lui de simples relais, qu'elles étaient des outils de la décentralisation de l'État. Encore l'État affirmait-il prendre les Länder allemands pour référence tant pour ce qui était de leur nombre que de leur taille, ignorant, semble-t-il, ce qu'il en était des disparités existant dans le fédéralisme allemand en fonction de l'histoire : maintien de villes-États telles que Hambourg, Brême et Berlin et d'États de taille réduite comme la Sarre. Mais surtout : une région française ne sera jamais un Land parce que les deux sont de nature essentiellement différente. Les régions, parce qu'elles ne sont jamais en France que le prolongement en province de l'État central, ne pourront jamais devenir l'équivalent des Länder qui sont de véritables États fédérés, disposant de leur propre constitution, de leur propre administration avec chacun sa capitale et ses organismes gouvernementaux sans parler de leur identité historique plus ou moins forte et du sentiment d'appartenance de leurs citoyens, ce qui oblige à passer par la voie du référendum, en cas de redécoupage territorial de l'Allemagne. A cela s'ajoute encore que les Länder existaient avant la fondation-même de la République fédérale d'Allemagne en 1949.

Il est toujours bon de rappeler que, lorsque, en 1948, les Trois puissances occidentales – États-Unis, Grande-Bretagne et France - s'engagent sur la voie de la fondation de la République fédérale d'Allemagne, c'est aux chefs de gouvernement des Länder qu'ils s'adressent, en tant que dépositaires de l'autorité constituée et chefs des administrations régionales. La Loi fondamentale prévoit, quasiment comme une conséquence logique de cet état de fait, que l'exécution des lois fédérales échoit aux Länder, ce qui explique le poids très relatif des fonctionnaires fédéraux comparé au nombre total des fonctionnaires employés par les Länder. À la date du 30 juin 2013, les services publics employaient en Allemagne 4,6 millions de personnes dont un peu plus de 500 000 au sein de la Fédération, contre 2,35 millions dans les Länder et 1,4 million dans les communes. Sur les 4,6 millions de personnes employées au total, on ne dénombrait que 1,7 million de fonctionnaires dont 1,3 million dans les Länder et seulement 180 000 au sein de la Fédération, les autres ayant un statut d'employé ou d'ouvrier des services publics. L'Allemagne n'en est pas moins un État parfaitement intégré, n'autorisant pas la sécession de ses États membres. États fédérés et État fédéral constituent un ensemble cohérent de parties interdépendantes (*Verbund*) qui se doivent une solidarité mutuelle, conformément à la jurisprudence permanente du Tribunal fédéral constitutionnel. L'élément essentiel du fédéralisme allemand est sans aucun doute ce qu'il est convenu d'appeler sa « constitution financière » qui, au-delà de la définition des compétences de chacun, répartit les impôts entre Fédération (État fédéral), Länder et communes selon des clés précisées dans la constitution puis dans la loi, qui ont donc évolué avec le temps. En 2013, l'impôt sur le revenu qui représentait 226 milliards d'euros, a été réparti à parts égales (42,50 %) entre l'État fédéral et les Länder, les 15 % restants revenant aux communes tandis que l'impôt sur les sociétés était réparti moitié : moitié entre État fédéral et Länder. La répartition de la TVA (197 milliards d'euros) est plus complexe : après qu'a été décompté un forfait – variable selon les années - à l'État fédéral et aux communes (9,5 % pour le premier et 2,20 % pour les secondes), 49,70 % de la somme restante revient à l'État fédéral et 50,30 % aux Länder. Ce qui importe ici, c'est de voir que les Länder disposent de budgets substantiels pour effectuer leurs missions, susceptibles certes d'évoluer d'une négociation à l'autre, mais garanties par la loi et non négociés au coup par coup dans le cadre de plans État-Région. Au-delà de cette situation d'interdépendance, la solidarité entre

les parties prenantes du fédéralisme s'exprime dans le principe de « péréquation des charges » entre Länder (*Länderfinanzausgleich*) qui prévoit que les Länder riches, c'est-à-dire aux ressources fiscales plus élevées, viennent en aide aux Länder plus pauvres. Il y a ainsi des Länder contributeurs et des Länder bénéficiaires. La Fédération est également appelée à apporter son soutien aux Länder sous forme de contributions extraordinaires, mais il ne s'agit là que d'une possibilité (art. 107 Loi fondamentale), son application suppose de longues négociations entre les parties intéressées. On comprend aisément que les spécialistes du fédéralisme en Allemagne soient essentiellement des juristes et des fiscalistes : seuls 3 Länder sont contributeurs tandis que les 13 autres en sont les bénéficiaires. Une place à part revient au Land de Berlin qui percevait à lui tout seul, en 2013 près de 40 %, du total. Boris Grésillon dit dans ce dossier toute la complexité propre à cette ville-État qui est en même temps capitale du pays. Deux Länder – la Bavière et la Hesse - ont déposé plainte devant le Tribunal fédéral constitutionnel de Karlsruhe contre un système jugé injuste et favorisant le laxisme des Länder les plus pauvres. Finances publiques et découpage territorial de l'Allemagne sont intimement liés. Les États-villes ont accumulé ces dernières années les déficits et ne paraissent pas, en raison même de leur taille, en mesure de régler par eux-mêmes leurs problèmes. D'où les projets de recomposer la carte des Länder . il semble peu probable que ces projets aboutissent même s'il existe bien un lien entre endettement et taille des Länder et une pression non négligeable sur les Länder les moins riches par suite de l'introduction de la « règle d'or » sur le frein à l'endettement public (*Schuldenbremse*). Les projets passés n'ont jamais connu ne serait-ce qu'un début de réalisation et en 1990, quand des plans ont été tirés sur la comète pour redécouper à qui mieux mieux le territoire fédéral au moment de l'unification, on a sagement préservé l'acquis à l'ouest tandis que la RDA reconstituait, quasiment à l'identique, les Länder qui l'avaient composée jusqu'en 1952, date à laquelle elle avait substitué au fédéralisme hérité du passé une structure territoriale pyramidale en districts dépendant de Berlin(Est) au moment de passer à l'édification du socialisme. Voté en 2009 par amendement de la Loi fondamentale, ce frein limite, à compter de 2016, à 0,35 % du PIB le droit de la Fédération à faire de nouvelles dettes et interdit aux Länder à partir de 2020 de contracter de nouvelles dettes pour équilibrer leur budget, sauf cas de force majeure (récessions graves ou catastrophes naturelles extraordinaires par exemple) : il en résulte une forte pression sur les Länder, qui doivent présenter sans attendre des budgets recourant de moins en moins à l'endettement afin d'être en situation d'y renoncer complètement en 2020. Pas plus que la France, l'Allemagne ne respecte pourtant pas tous les critères de Maastricht. Si elle tient à présenter pour 2015 un budget fédéral équilibré avec 0 % de nouvel endettement, ses dettes publiques cumulées se montaient, en 2014, à 2,155 billions d'euros, ce qui représente près de 80 % du PIB, soit nettement plus que le taux de 60 % prévu dans le traité de Maastricht. La structure de la dette publique explique pourquoi l'Allemagne veut revenir à un cycle vertueux non seulement pour la Fédération mais aussi pour les Länder : la dette provient à 63 % des dépenses de la Fédération, mais à 31 % de celles des Länder et à 6 % de celles des communes. L'objectif poursuivi est de ramener la dette publique cumulée à 60 % du PIB en 2020.

Il est prévisible que certains Länder, en raison de leur endettement et de leurs difficultés économiques et financières, ne parviendront pas à respecter dans les délais les contraintes de cette « règle d'or ». C'est le cas en particulier du Land de Berlin qui cumule 63 milliards d'euros de dettes publiques pour 3,5 millions d'habitants, ce qui conduit d'aucuns à voir à nouveau dans un regroupement avec le Brandebourg la solution aux problèmes de la capitale allemande – alors que tout le monde sait que la fusion proposée en 1995 par les gouvernements des deux Länder a échoué l'année suivante, en raison de l'opposition des Brandebourgeois qui redoutaient précisément d'avoir à assumer la dette berlinoise quand le Brandebourg ne totalisait pas plus de 18 milliards d'euros de dettes publiques pour 2,5 millions d'habitants, soit moins de la moitié de la dette de Berlin par habitant. À cette crainte s'ajoutait celle de voir les impôts augmenter et le Brandebourg perdre son

identité en devenant le simple *hinterland* de la capitale⁸. Il est d'autant moins probable qu'une nouvelle tentative de fusion ait lieu que le nouveau ministre-président du Brandebourg, Dietmar Woidke (SPD), s'est déclaré, dès son investiture fin août 2013, défavorable à un tel projet,⁹ mais surtout parce que depuis l'échec de la fusion en 1996, les deux Länder se sont engagés sur la voie – plus prometteuse à leurs yeux – d'une coopération renforcée dans le domaine des transports (un même réseau pour les transports en commun : *Verkehrsverbund Berlin-Brandenburg*, VBB), des médias (une seule chaîne de radio-télévision depuis 2002 : RBB), de l'administration (un même office des statistiques), de la justice et de la santé, etc., ce qui a engendré une tendance semblable au regroupement au sein de la confédération allemande des syndicats (Deutscher Gewerkschaftsbund, DGB) et de certaines organisations patronales. Sur le site commun aux deux Länder, ceux-ci se présentent aujourd'hui comme la « *Hauptstadtregion Berlin-Brandenburg* », une forme de région-métropole comme on en trouve également désormais dans toutes les grandes conurbations en Allemagne : dans la Ruhr et à Cologne/Bonn, à Francfort-sur-le-Main comme à Hambourg ou Munich, à Stuttgart comme à Nuremberg ou dans la région Rhin-Neckar. Pour Berlin et le Brandebourg, la coopération s'est substituée à la fusion ; les nouvelles « *Metropolregionen* » subviennent aux besoins de concertation régionale et interrégionale des grandes villes et complètent le rôle que les Länder peuvent jouer pour ces dernières. Coopération et non fusion, concertation et communication, telles seraient les fins mots qui permettraient d'éviter les casse-tête que représente tout regroupement de Länder en Allemagne.

Même là où les Länder ont été, à l'origine, des créations artificielles et composites des puissances d'occupation, comme la Rhénanie-du-Nord – Westphalie en zone britannique et la Rhénanie-Palatinat en zone française, l'artifice a engendré avec le temps une adhésion telle des citoyens à leur Land qu'ils ne peuvent imaginer qu'il puisse disparaître et être, comme les régions en France, à la disposition de l'État central. La seule fusion à avoir été réalisée avec succès en Allemagne est celle du Bade-Wurtemberg au début des années 1950 que la Loi fondamentale préconisait et qui a donné lieu à référendum. On peut donc présager que c'est dans le cadre de nouvelles constructions telles que les métropoles régionales et européennes que se trouvent les ferments du changement et au niveau communal, en France, dans les intercommunalités.

Jérôme VAILLANT

La vie de l'AFDMA

Les Prix de l'AFDMA

Principalement par l'intermédiaire de ses Délégués régionaux, l'AFDMA récompense chaque année des élèves particulièrement méritants dans leur apprentissage de l'allemand ou dans leur engagement au service des relations entre nos deux pays.

Julien Hauser, Délégué régional pour le Poitou-Charentes, a ainsi remis le Prix à Maxime Ferrand, élève de l'école de l'Enseignement technique de l'Armée de l'air à Saintes. La cérémonie a eu lieu le 23 juillet 2015 dans les arènes de cette même ville (photo ci-dessous).



Andrée Kempf, Déléguée régionale pour l'Alsace, a remis le 3 juillet dernier le Prix à Melle Mathilde Seon, élève du Collège StEtienne à Strasbourg, lors de la remise des diplômes ABIBAC, en présence de M. Corry Heitz, Proviseur (photo ci-dessous).



Jean-Marie Fèvre, Délégué régional pour la Lorraine, a remis le Prix de l'AFDMA 2015 le vendredi 3 juillet 2015 à M. Max KIRCH, élève de classe terminale, dans le cadre de la cérémonie officielle de remise des diplômes du baccalauréat du Lycée Franco-Allemand de Sarrebruck.

Plus de 300 personnes (élèves, parents, professeurs et personnalités de Sarrebruck, de Sarre et de proche Lorraine) participaient à cette cérémonie revêtant cette année un éclat particulier puisqu'elle se tenait dans la Kongreßhalle de la capitale sarroise.

Le « séminaire annuel » des Délégués régionaux et du Bureau de l'AFDMA aura lieu le 29 septembre prochain à Paris.

La vie de l'AFDMA, ce sont aussi les **cotisations** de ses membres.
Le montant reste inchangé en 2015 : **30€**, à adresser par chèque à notre trésorier,

Bernard Lallement, 142 rue Boucicaut, 92260 Fontenay aux Roses.

Merci à tous ceux d'entre vous qui, cette année, ont déjà répondu à l'appel de notre Président, mais il y a encore des retardataires !